

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne

du Centre-Val de Loire



Un outil d'accompagnement innovant, ancré sur les territoires pour des porteur-euse-s de projet en création ou en reprise d'activité agricole et rurale

Nos objectifs

● **Rendre accessible l'installation agricole** à des porteur-euse-s de projet



En sécurisant leur démarrage d'activité par de la formation, de l'accompagnement au prévisionnel économique, au financement des premiers investissements en couveuse d'activité agricole

● Contribuer à la **réussite de projets agricoles**



En mobilisant les réseaux de paysan-nés, le citoyen-nés et les collectivités locales autour des porteur-euse-s de projet

● Participer au renouvellement des **actifs agricoles**



En guidant entre autres les formes innovantes de transmission de fermes

● Faire vivre **l'agriculture paysanne**



En favorisant l'installation de paysan-nés nombreux-ses qui participent à la vie du territoire, produisent des produits de qualité et préservent l'environnement

Nos réseaux

La CIAP CVL s'inscrit dans des **réseaux nationaux** :





Deux formes d'accompagnement



La formation « Stage Paysan Créatif »

Une formation **collective** qui mène à la certification : « **Entreprendre en Agriculture Paysanne** » (n° RS5942).

D'une durée **d'un an** soit 336 heures comprenant :

- des **apports théoriques**,
- des **visites de fermes**,
- de l'accompagnement à la mise en place de son **outil de production**,
- des **stages** chez des paysan·nes référent·es mais aussi sur le site de l'installation.

Le·la porteur·euse de projet est « **stagiaire de la formation professionnelle** ». Suivant sa situation, il ou elle peut bénéficier d'une **indemnisation allouée par le Conseil Régional ou Pôle Emploi**.



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

© ADEAR Centre-Val de Loire



“ J'ai vécu une parenthèse dans mon quotidien. C'est un bon choix pour moi de faire le Stage Paysan Créatif, de prendre du recul sur mon projet. ”

Mathilde OMS ETIENNEY

Pour chacune de ces formes d'accompagnement, le·la porteur·euse de projet est entouré·e :

- d'une équipe de professionnels de la CIAP CVL et des ADEAR du Centre-Val de Loire - qui facilite le parcours du porteur·euse de projet par un **suivi individualisé** et des journées de **formation collectives**. Elle est l'interlocutrice privilégiée qui prend en compte la **dimension humaine et économique** du projet.
- de **paysan·ne·s référent·es** qui connaissent le métier, le territoire, les partenaires de terrain, les aléas de la création-reprise et du fonctionnement d'une installation en agriculture paysanne.
- d'un **groupe d'appui local** qui réunit des paysan·ne·s locaux, des élu·e·s, des citoyen·ne·s engagé·e·s en faveur des porteur·euse·s de projet.



01

Phase d'émergence
accompagnement réalisé par les ADEAR...



02

Stage Paysan Créatif : dimensionnement du projet, chiffrage, constitution d'un groupe d'appui local...

complémentaires



Le portage d'activité

Le portage d'activité en couveuse permet de lancer son activité sans créer d'entreprise, de déléguer l'administratif à la CIAP CVL et d'être accompagné dans son démarrage jusqu'à trois ans.

La CIAP CVL assure :

- l'hébergement juridique, comptable, administratif et commercial de l'activité économique (production agricole, transformation et commercialisation),
- le financement d'investissements et de charges liées au démarrage d'activité,
- l'accompagnement au prévisionnel économique, la recherche de débouchés, l'intégration dans les réseaux professionnels locaux et la formation à la gestion économique de son exploitation.

La CIAP CVL permet aux porteur-eus-s de projet de se rémunérer sous forme de salaire, si son activité le permet en devenant salarié-e associé-e.

Ariane Sentz



©Ariane Sentz

“ Le portage me permet de mettre un pied à l'étrier en me consacrant au maximum à la production et à la commercialisation. C'était une démarche dans laquelle je souhaitais m'engager, mais que j'imaginai faire plus tard pour ne pas me surcharger de tâches administratives. Cela me permet aussi de prendre de bonnes habitudes sur la régularité dans la compta. Les outils de saisie de la compta, gestion du stock... sont très qualitatifs, pratiques, faciles à utiliser. On est épaulés sans être dirigés, on est totalement autonomes sur nos fermes. ”



Le chemin vers une installation pérenne

03



Portage : mise en place de la production, construction de l'outil de production, constitution d'un réseau commercial...

04



Installation : reprise de l'activité, statut social MSA, mobilisation des aides...



Nos associés

● Les organismes de développement et de formation en agriculture paysanne en Centre-Val de Loire :

Les ADEAR et l'ARDEAR CVL, l'AFOCG CVL, InPACT 37, la Confédération paysanne, la Confédération paysanne du Loiret, la Confédération paysanne d'Indre-et-Loire, Solidarité Paysans, Bio Centre, InPACT Centre, GABB 18, GABTO, GDAB 36

● Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

AMAP Terres de Cisses, AMAP des 6 vallées, Conservatoire des espaces naturels, C2S services, Odyssée création, Terre de Liens CVL

● Les citoyen·nes et les agriculteur·trices engagé·es

● Les salarié·e·s de la CIAP Centre-Val de Loire

+ 120 associés constituent le capital de l'entreprise !



Pour être accompagné par la CIAP CVL

Prenez contact avec l'ADEAR de votre département



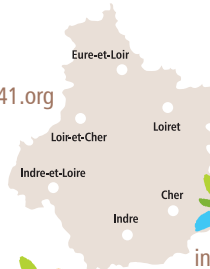
contact@addear41.org
07 50 06 74 02



contact@adear37.org
09 66 89 52 16



instal-transmi@adear28.org
07 69 10 53 19



contact@adear45.org
07 62 30 80 22



installation.transmission@addear18.fr
06 18 77 43 77



installation-ciap@adeari.fr
06 01 73 76 32

En savoir plus ou devenir sociétaire



Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne du Centre-Val de Loire

87A, Route de Château-Renault - 41000 Blois
contact@ciap-cvl.fr - 02 42 44 01 55

www.ardearcentre.org
rubrique « S'installer »

Les Paysans Créatifs du Centre

Avec le soutien de :

